



édito

Lisa Giachino

Septembre 2010 – juin 2014. Dans une classe de Gennevilliers, en Zone d'éducation prioritaire, des gamins hauts comme trois pommes lisent en mettant le ton et font collectivement, grâce à la manipulation de cubes, des divisions à quatre chiffres : « 3 898/3=1 298, et il reste 1. » La bouille hilare ou concentrée, les plus vieux n'ont pas plus de cinq ans. En novembre 2013, nous vous parlions de leur maîtresse, Céline Alvarez, qui avait recréé, dans sa classe de maternelle, l'environnement pédagogique élaboré par Maria Montessori, en tenant compte des nouvelles connaissances apportées par « les neurosciences affectives, cognitives et sociales » (1). Les résultats étaient étonnants : non seulement les enfants avaient, de leur propre chef, appris à lire très tôt, mais ils étaient aussi épanouis, sereins, et avaient le goût de l'entraide. Sur les vidéos tournées dans la classe, on voit les grands montrer aux petits comment réaliser les différentes activités proposées, et une petite fille désigner des images à un garçon non francophone, en lui répétant les noms des objets représentés.

On voit également des parents commenter la scolarité de leur enfant et l'évolution de son comportement à la maison. « Il est plus autonome », « plus méthodique », « plus calme », « elle a confiance en elle », « il s'exprime mieux »... Une maman africaine, en boubou et avec l'accent, se réjouit que sa fille préfère la lecture à la télé. Une jeune femme, tout sourire sous son foulard, confie que pour rien au monde, la sienne ne manquerait l'école. A les voir tous, d'origines et de cultures si différentes, se féliciter du rôle joué par l'école dans la vie de leur enfant, on se dit que c'est presque trop beau. On se dit aussi que l'Education nationale, forcément, va sauter sur cette occasion précieuse, et encourager une expérience qui répond aux enjeux d'égalité des chances et de lutte contre les difficultés de lecture, sur lesquels tant d'experts se creusent la cervelle. Mais non ! Vraiment, c'était trop beau.

L'institution a mis fin au projet au bout de trois ans, officiellement parce qu'il n'y avait « pas de résultats ». « On m'avait interdit de continuer à faire passer des tests aux enfants avec une équipe scientifique, raconte Céline Alvarez au téléphone. Je les ai faits quand même, avec la complicité des parents. J'ai donc des résultats, mais puisque l'Education nationale les a interdits, pour elle, ils n'existent pas ! » Autre absurdité qui ne manque pas de sel : l'enseignante s'est entendue dire, par sa hiérarchie, qu'elle mettait les enfants en « très grande réussite scolaire, ce qui risque de leur poser des difficultés par la suite ». « En réalité, s'ils savent lire "trop tôt", ce n'est pas à eux que ça pose problème, mais à l'institution, rétorque-t-elle. Ça perturbe le programme ! Je cherche à construire des environnements de classe qui vont développer le plein potentiel humain des enfants, plutôt que de former des éléments qui s'inséreront dans un système. C'est ça, qui dérange l'Education nationale. »

La jeune femme a donc renoncé à enseigner en école publique, mais continue à « essaimer dans l'Education nationale, en mode piratage ». De courtes vidéos, très pratiques, sont mises progressivement en ligne sur son blog, afin que des collègues puissent s'emparer de l'expérience de Gennevilliers. Et ils sont nombreux à suivre le blog : un peu partout, des enseignants font évoluer leurs pratiques, dans la mesure de leurs moyens et des contraintes qui leur sont imposées. Dommage qu'ils ne soient pas toujours soutenus. Comme le dit une maman, après que Céline a annoncé que son expérience prenait fin : « C'est rageant. »

• 1 - Dossier « Ils font bouger l'école publique », ADF n°80, nov.2013

> lamaternelledesenfants.wordpress.com

surlegril



© JÜRGEN FÄLCHLE - MONTAGE LR

Compteurs Linky : 5 milliards pour du brouillard

Le 26 mai, les députés ont voté en faveur de la généralisation des compteurs électriques dits « intelligents », appelés Linky. ERDF s'apprête donc à remplacer les 34 millions de compteurs du pays, pour un coût estimé à au moins 4 milliards d'euros. Selon le gouvernement, il n'y a néanmoins aucune raison de s'y opposer (1), même si ce sont les consommateurs qui paieront la facture (au moins 150 euros par foyer). Ces compteurs doivent permettre une meilleure gestion du réseau électrique. Autres avantages annoncés : la fabrication et l'installation de ces compteurs « intelligents » devrait créer 10 000 emplois. Bien sûr, le recueil et la transmission des données récoltées ne présenteront aucun danger. Et la confidentialité des données personnelles des consommateurs sera respectée... Ça, c'est le côté pile. Voyons le côté face.

CONFIDENTIALITÉ ET UTILITÉ

A quoi serviront ces compteurs « intelligents » ? A recueillir des informations. « Ces données permettent de déduire des informations sur les habitudes de vie des consommateurs telles que l'heure du lever et du coucher, le nombre de personnes présentes dans le domicile, les périodes d'absence, ou encore, sous certaines conditions, le volume d'eau chaude consommée par jour », explique Sophie Nerbonne, directrice de la conformité à la Cnil (2). Or, ces données, que pourront réclamer magistrats et police judiciaire, seraient aussi très facilement piratables par n'importe quel hacker d'eau douce. « A la limite, si ça intéresse quelqu'un de savoir à quelle heure j'allume mon grille-pain... Pour moi, le vrai problème n'est pas là », explique Marc Jedliczka, porte-parole de l'association Négawatt.

Si l'objectif est réellement de réaliser des économies d'énergie ou de développer les énergies renouvelables, ajoute-t-il, il y a d'autres façons d'y parvenir, à un coût bien moindre ou pour des résultats beaucoup plus probants. « Le réseau est pour l'instant aveugle. Pour caricaturer, la source d'information d'ERDF, c'est le téléphone : on appelle quand on n'a plus l'électricité. Il y a donc un besoin d'information. Ils pourront ainsi détecter quelques anomalies, comme un radiateur qui resterait allumé. Mais en remplaçant tous les compteurs, on s'équipe d'un bazooka pour écraser une mouche ! »

« LA RENTABILITÉ AVANT LA SANTÉ »

Se pose aussi un problème de santé publique. Les données recueillies au sein de chaque foyer sont envoyées à des « concentrateurs », via des « répéteurs », lesquels communiquent avec un centre de gestion par des hyperfréquences de type GSM. Aux questions qui leur ont été posées, ministres et députés ont donné une réponse type : « Une expertise menée par le Centre de recherche et d'informations indépendantes sur les rayonnements électromagnétiques (Criirem) a confirmé qu'il n'y avait pas de risque sanitaire aigu ni de risque d'effets physiopathologiques à craindre. » « C'est une présentation très malhonnête de notre expertise ! » tempête Pierre Le Ruz, président du Criirem. Car cette absence de risque concerne uniquement les « effets thermiques » de ces compteurs. Or, pour en subir, il faut se placer à quelques centimètres d'une antenne relais ou sous une ligne à haute tension. Mais le risque sanitaire à long terme (cancers, électrosensibilité) est bien réel. La Criirem estime en effet qu'il faut se tenir à au moins 2 mètres d'un compteur et à au moins 5 mètres d'un répéteur ou d'un concentrateur pour éviter les ondes dangereuses. Mission quasiment impossible en immeuble. Quant à l'environnement extérieur, ces compteurs ne feront qu'augmenter le brouillard électromagnétique, qui n'en avait pas besoin. « C'est du délire technologique, estime Pierre Leruz. On fait encore passer les problèmes de rentabilité avant les problèmes de santé. »

ERDF, SEUL GAGNANT ?

Car le seul bénéficiaire de cette généralisation, finalement, ce serait ERDF... Grâce à Linky, finis les déplacements pour relever les compteurs ou pour couper le courant aux « mauvais » payeurs – ou payeurs démunis, c'est selon. « On estime que cela pourrait faire disparaître 10 000 emplois, chez des sous-traitants d'ERDF », annonce Marc Jedliczka. Récapitulons : l'investissement créera 10 000 emplois le temps de la fabrication et de la pose des compteurs, lesquels détruiront 10 000 emplois durables...
Nicolas Béard

- 1 - D'ailleurs, l'amendement de la députée écologiste Laurence Abeille, qui devait permettre aux particuliers de refuser l'installation d'un compteur Linky chez eux, a été rejeté.
- 2 - Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

Les députés votent des mesures anti-gaspillage alimentaire

Il sera désormais interdit à la grande distribution de jeter les invendus alimentaires. Les députés ont voté jeudi 21 mai à l'unanimité trois amendements au projet de loi sur la transition énergétique visant à limiter le gaspillage alimentaire. Le texte doit empêcher les enseignes de grande distribution de rendre les invendus impropres à la consommation : « Voir de l'eau de Javel déversée sur les poubelles des grandes surfaces avec des aliments consommables, ça scandalise », a défendu Guillaume Garot, député PS de la Mayenne et ancien ministre délégué à l'agroalimentaire, à l'origine des textes. Ainsi, les moyennes et grandes surfaces de plus de 400 mètres carrés devront s'efforcer de prévenir tout gaspillage en donnant leurs invendus, ou bien en les orientant vers la nourriture animale, la fabrication de compost, ou la production d'énergie. Elles devront également conclure des conven-

tions avec des organisations caritatives. « Le don des grandes et moyennes surfaces vers les associations de solidarité existe mais il est nécessaire de passer une étape pour l'améliorer et le rendre plus efficace. Il est donc proposé de mettre en place systématiquement une convention entre le magasin qui donne et l'association qui reçoit », détaille l'exposé de l'amendement. En outre, les produits sous marque de distributeur qui seraient retournés au fournisseur seront autorisés au don, alors qu'ils sont détruits actuellement.

20 À 40 KILOS D'INVENDUS PAR JOUR ET PAR MAGASIN

Le vote des propositions d'amendements, cosignées par des élus UMP, EELV et Front de Gauche, s'est fait de manière assez consensuelle. Arash Derambarsh a salué « l'aboutissement d'un travail de terrain ». L'élue DVD

de Courbevoie avait réuni 200 000 signatures en janvier dernier pour pousser les députés à adopter une loi contre le gâchis alimentaire. Ces amendements représentent une étape pour atteindre l'objectif du gouvernement, fixé en 2012, de diviser par deux le gaspillage alimentaire d'ici 2025. Pour l'heure, 20 à 40 kilos d'invendus sont jetés quotidiennement par chaque magasin. Guillaume Garot avertit qu'« il restera néanmoins beaucoup à faire » lorsque ces mesures anti-gaspillage entreront en vigueur, comme la mobilisation des collectivités locales, la formation professionnelle et la sensibilisation des consommateurs. Chaque Français jette en moyenne 20 à 30 kilos de nourriture par an, ce qui représente une somme de 12 à 20 milliards d'euros.